



RÉCOLEMENT DE LA COLLECTION
de la Société du costume poitevin, ethnographie régionale
PROCÈS-VERBAL

En application

- De la loi du 4 janvier 2002 relative aux Musées de France.
- De l'arrêté du 25 mai 2004 fixant les normes techniques relatives à la tenue de l'inventaire, du registre des biens déposés dans un Musée de France et au récolement.
- De la circulaire du 27 juillet 2006 relative au récolement décennal des collections.

Provenance de la collection

La Société du Costume Poitevin a été créée en 1893 par Gustave Boucher (Niort 1863-1932), écrivain et ethnographe, secrétaire général de la Société d'ethnographie nationale et d'art populaire et directeur de la revue *Le Pays Poitevin*. Cette société avait pour but de protéger le patrimoine vernaculaire et participa à l'exposition tenue à l'occasion du premier Congrès d'ethnographie à Niort.

En 1958, la Société a été dissoute et ses collections données à la Ville de Niort pour son musée ethnographique.

Communauté d'Agglomération du Niortais – Service des musées
Procès verbal de récolement
15.02.2016

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20160314-C28-03-2016-1- DE Date de télétransmission : 18/03/2016 Date de réception préfecture : 18/03/2016
--

Statut de la collection

Les objets acquis avant le 1^{er} avril 2000 sont propriété de la ville de Niort et la gestion en a été transférée à la Communauté d'Agglomération de Niort le 1^{er} avril 2000 par délibération du 25 février 2000. Depuis le 1^{er} janvier 2014 la gestion est transférée à la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Identification/nature/typologie

Quatre-vingt-neuf-items ont, à ce jour été identifiés comme provenant de cette collection. Ils sont numérotés de 1 à 53 et de 55 à 59, chaque numéro pouvant regrouper plusieurs objets :

TYPE	N° INVENTAIRE
Agrafe de mante	958.1.1 à 958.1.6
Agrafe de manteau	958.1.7/958.1.8
Agrafe de blouse d'homme	958.1.9
Broche	958.1.10
Crochet de châtelaine	958.1.11 à 958.1.14/958.1.53
Épingle guimbarde	958.1.15 à 958.1.19
Bouton de chemise	958.1.20(1et2)/958.1.21/958.1.22/958.1.23(1et2)/958.1.24/ 958.1.25(1et2)
Boucle de chaussure	958.1.26(1et2)/958.1.27(1et2)/958.1.28/958.1.29/ 958.1.30(1et2)/958.1.31/958.1.32
Bouton tibi	958.1.33 à 958.1.40
Fermeur clavier	958.1.41
Chaîne de montre	958.1.42
Collier et médaillon	958.1. 43(1et2)
Broche	958.1.44
Croix Jeannette	958.1.45
Coulant cœur	958.1.46
Collier esclavage	958.1.47
Bouton de marin	958.1.48.1. à 958.1.48.16
Agrafe de blouse d'homme	958.1.49.1 à 958.1.49.8
Crochet de jupon	958.1.50.1 à 958.1.50.3
Boucle de ceinture	958.1.51/958.1.52
Veste d'homme	958.1.55 à 958.1.58
Photographie	958.1.59

Communauté d'Agglomération du Niortais – Service des musées

Procès verbal de récolement

15.02.2016

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20160314-C28-03-2016-1-
DE
Date de télétransmission : 18/03/2016
Date de réception préfecture : 18/03/2016

Constat d'état

La collection est en bon état.

Localisation

Cet ensemble comprend quatre-vingt-neuf items qui sont conservés en ce jour au R-1 du musée Bernard d'Agesci, dans la réserve dite « Textile/orfèvrerie ». Chaque bijou est conditionné dans un sachet « zip » numéroté, les textiles sont conditionnés dans des housses de conservation, la photographie est conditionnée dans une pochette de conservation.

Récolement

Cet ensemble étant dispersé dans différentes réserves du musée Bernard d'Agesci, son récolement a été effectué pendant l'année 2015 au fur et à mesure de l'avancement du travail et en procédant à la vérification des dossiers d'œuvres, des cahiers d'inventaire et de la base de données informatisées AlienorWebPro. Le marquage a été vérifié et aucun manque n'a été constaté. Le récolement a été réalisé par Fabienne Texier, attachée de de conservation.

Le numéro 958.1.54 non présent dans ce procès-verbal appartient au corpus « instruments de musique » et figure donc dans le procès-verbal ad hoc.

Conclusion

Bilan : quatre-vingt-neuf items ont été vus lors de ce récolement.

Visa du Conservateur en chef du patrimoine,

Laurence Lamy



Communauté d'Agglomération du Niortais – Service des musées

Procès verbal de récolement

15.02.2016

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20160314-C28-03-2016-1- DE Date de télétransmission : 18/03/2016 Date de réception préfecture : 18/03/2016
--

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20160314-C28-03-2016-1-
DE
Date de télétransmission : 18/03/2016
Date de réception préfecture : 18/03/2016